



Bruges Municipaux
Sports Loisirs

BULLETIN d 'ADHESION

Année 2024

NOM de l'AGENT :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

 :  :

@ :

Situation de famille : marié vivant maritalement célibataire

Nombre d'enfant : mineur majeur

Activité professionnelle :

Service : Date titularisation :

 :  :

Fait à BRUGES, le :

Signature :

A retourner dument complété à : Corinne Machado, Police Municipale, ou à Sylvie Arnoult, Forum des Associations, accompagné du règlement à l'ordre de BMSL.

Cotisation ouverte aux agents qui bénéficient d'au moins 6 mois d'ancienneté à la Mairie de Bruges

Agent célibataire sans enfant 15 €

. **Famille avec enfant** (de moins de 18 ans) 20 €
(Couple ou célibataire avec enfant ou couple sans enfant)

. **Enfant d'adhérent** (à charge) de 18 à 25 ans 10 €

. **Extérieur** * 25 €

. **Retraité*** 20 €

* Cette cotisation est obligatoire pour participer aux activités de l'Association, mais ne permet pas de bénéficier des remises accordées aux Agents de la Collectivité.